



Distr.: GÉNÉRALE

GC.9/11

12 novembre 2001

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Neuvième session

Vienne, 3-7 décembre 2001

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005

Plan de travail et programmation à moyen terme

Note du Directeur général

Le présent document examine les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan de travail, conformément à la résolution GC.7/Res.1.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
Chapitre		
I. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL	2 – 35	2
A. Réformes administratives et financières	12 – 16	3
B. Réformes des programmes	17 – 20	3
C. Résultats globaux	21 – 24	3
D. Tâches restant à accomplir	25 – 35	4
II. PRIORITÉS À MOYEN TERME	36 – 84	4
A. Conventions et accords internationaux	41 – 54	5
B. Renforcement des capacités industrielles	55 – 71	7
C. Développement industriel durable et plus propre	72 – 83	9
D. Fonctions de forum mondial	84	10
III. AUTRES CONSIDÉRATIONS	85 – 87	10
IV. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE	88	10
Annexe ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE (PAR MODULE DE SERVICE)		11

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le présent document est subdivisé en deux grandes parties. La première partie comprend une description de la façon dont le Plan de travail a été mis en œuvre depuis 1997 ainsi que des tâches restant à accomplir. La seconde partie, qui présente les priorités à moyen terme, doit être lue en parallèle avec la description des modules de services figurant dans l'annexe, ainsi qu'avec les autres rapports présentés aux organes directeurs, en particulier les rapports annuels pour 1998, 1999 et 2000 et le rapport sur les progrès réalisés dans la transformation de l'ONUDI présenté à la Conférence générale à sa huitième session (GC.8/10, Corr. 1 et 2).

I. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL

2. En décembre 1997 la Conférence générale, à sa septième session, a adopté la résolution GC.7/Res.1, par laquelle les États Membres ont fait sien l'ensemble de réformes intitulé "Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI". Ces quatre dernières années (1998-2001), ce plan a servi de cadre pour la transformation de la structure administrative et des programmes de l'ONUDI. La présente note rend compte des progrès réalisés en la matière et vise à définir les priorités futures, en particulier pour moyen terme (2002-2005).

3. Le Plan de travail était le fruit d'un processus intense de consultations, de compromis et de recherche d'un consensus et devait fournir un cadre convenu et des orientations générales pour vitaliser l'Organisation. Par nature, il contenait des principes directeurs permettant d'orienter le développement de l'Organisation à moyen et à long terme; il comportait également des éléments reflétant les réalités politiques et économiques de l'heure qui étaient pertinents à court terme. Il devait donc nécessairement faire l'objet d'une mise au point plus poussée, être perfectionné et être évalué.

4. Le Plan de travail visait à orienter les activités de l'ONUDI et à redéfinir les fonctions et principes de ses programmes en déterminant les activités que l'Organisation devait mener et celles qu'il convenait d'abandonner. Il énonçait en outre des principes directeurs en vue de rationaliser la structure et la gestion de l'Organisation.

5. Le Plan regroupait les activités de l'ONUDI en deux grandes catégories:

- a) Renforcement des capacités industrielles;
- b) Développement industriel durable et moins polluant.

6. Tout en conservant son caractère universel et en adhérant au principe d'un développement industriel

équitable et durable, l'ONUDI devait concentrer son action sur les éléments suivants:

- a) Pays les moins avancés (PMA), notamment ceux d'Afrique;
- b) Agro-industries;
- c) Appui aux petites et moyennes entreprises (PME).

7. L'accent devait également être mis sur l'intégration des femmes dans les activités de développement industriel. Les activités devaient s'inscrire dans le cadre du double rôle de l'ONUDI, à savoir sa fonction de coopération technique ou fonction opérationnelle, et sa fonction de forum mondial ou fonction normative.

8. Le Plan soulignait que l'appui de l'ONUDI serait fourni essentiellement sous la forme d'ensembles complets de services intégrés et que l'Organisation développerait encore ses capacités dans ce domaine en constituant des équipes interdisciplinaires.

9. Un objectif important, lié aux aspects tant programmatiques qu'organisationnels de la réforme de l'ONUDI, prévoyait la décentralisation des activités vers le terrain et la création d'une structure renforcée de représentation sur le terrain par le redéploiement des ressources et des administrateurs et une délégation de pouvoirs vers le terrain. L'idée était d'axer davantage l'Organisation sur la demande et d'améliorer la coordination fonctionnelle et programmatique avec les autres organes des Nations Unies, en particulier sur le terrain.

10. Cet accord politique comportait une série de propositions de base ou minimum pour mettre en œuvre des réformes administratives et modifier les programmes de l'ONUDI.

11. Dans le domaine administratif, le Plan de travail prévoyait une réduction d'environ 20 % du montant du budget de l'ONUDI afin de l'adapter aux nouveaux niveaux de contributions résultant du retrait de l'Organisation d'importants contributeurs. Simultanément, le nombre des divisions a été ramené de six à trois. Compte tenu de l'importance des dépenses de personnel dans le budget de l'Organisation, cette mesure impliquait une réduction proportionnelle des effectifs et, partant, l'approbation par la Conférence générale d'un montant d'environ 16 millions de dollars au titre des paiements compensatoires. Cela signifiait donc que faute de contributions additionnelles permettant d'éviter des compressions de personnel – comme cela a finalement été le cas – la contraction effective du budget pour l'exercice biennal 1998-1999 aurait été proche des 30 %.

A. Réformes administratives et financières

12. Toutes les réformes administratives et financières préconisées par le Plan de travail ont été mises en œuvre entre décembre 1997 et mars 1998.

13. Les effectifs ont été réduits d'environ 100 personnes par un programme de départs volontaires, d'un coût approximatif de 10 millions de dollars. La résorption du nombre de postes requise pour parvenir à une réduction des effectifs de 20 % (quelque 20 postes supplémentaires) a été obtenue par le jeu naturel des départs à la retraite et démissions. Ainsi, on a pu épargner quelque 6 millions de dollars par rapport au montant approuvé par la Conférence générale. Il a, dès lors, été possible de rétablir le Fonds de roulement en février 1998 et de terminer l'année sans bouleversements financiers. La nouvelle structure de l'ONUDI, réduite à trois divisions, a été présentée au cours du même mois.

14. Un nouveau système de gestion financière a simultanément été mis en œuvre et une nouvelle politique de renouvellement des contrats de plus longue durée a été adoptée à la fin de 1998.

15. *Résultat* de ces réformes: l'ONUDI a retrouvé une viabilité financière robuste et n'a plus connu de problème de liquidités, même durant des périodes aussi difficiles que ces deux dernières années l'ont été.

16. Autre *résultat* de ces réformes: le sentiment de stabilité du personnel de l'Organisation. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'ONUDI accorde des contrats d'une durée de trois ans, avec la possibilité de prorogation de durée similaire.

B. Réformes des programmes

17. Entre mars et septembre 1998, l'ONUDI a commencé à recentrer ses efforts sur ses domaines de spécialisation, conformément aux principes énoncés dans le Plan de travail. Elle a adopté à cette fin une approche extrêmement interactive et a bénéficié de la participation active de son personnel, qui a participé à de nombreux séminaires et ateliers. Des conférences et autres manifestations ont en outre été organisées en vue de renforcer la participation des États Membres de l'Organisation, du secteur privé (par exemple des sociétés telles que Mercedes-Benz, ou des associations professionnelles comme la Confédération espagnole des organisations d'employeurs (CEOE)), et des universités (Rockslide, Westminster, Oxford ou Columbia).

18. *Résultat*: l'ONUDI est le premier organisme du système des Nations Unies à avoir cerné et décrit avec clarté et précision ses activités de coopération technique en les classant dans 16 modules de services, tous pleinement conformes aux priorités exposées dans le Plan de travail.

19. Un nouveau système de formulation de la coopération technique a été élaboré entre septembre 1998 et décembre 1999, conformément aux dispositions du Plan de travail. En collaboration avec les pays bénéficiant des activités de coopération technique, l'ONUDI a formulé un nouveau portefeuille de "programmes intégrés" reposant sur les 16 modules de services, afin, comme l'exige le Plan de travail, d'élaborer des "ensembles complets de services intégrés" axés sur la demande, et non des projets isolés.

20. *Résultat*: entre janvier 1999 et fin septembre 2001, l'ONUDI a approuvé 44 programmes intégrés pour un montant estimatif (chiffre actuel de planification) de 257 millions de dollars (y compris les dépenses d'appui). À la fin de septembre 2001, l'ONUDI avait mobilisé un montant total de 92 millions de dollars pour les programmes intégrés, montant qui passera probablement à 100 millions de dollars d'ici la fin de 2001.

C. Résultats globaux

21. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'Organisation s'est attachée à consolider et à stabiliser les changements introduits au cours des années précédentes et à affiner leur potentiel, en se fondant sur l'expérience acquise au cours de leur mise en œuvre. Ainsi, par exemple, le budget pour l'exercice biennal 2002-2003 a été élaboré sur la base de huit modules de services seulement au lieu de 16.

22. Les réformes ont renforcé la confiance des pays membres de l'ONUDI vis-à-vis des possibilités et des compétences de l'Organisation. Les pays ne se posent désormais plus la question de savoir s'ils resteront membres de l'Organisation. Au contraire, de nouveaux pays, comme Monaco, envisagent de devenir membre et d'autres ont pris la décision et sont devenus membres. Ainsi, en octobre 2000, l'Afrique du Sud est devenue le 169^e État Membre de l'ONUDI.

23. En outre, des pays donateurs ont accru leurs contributions volontaires pour les activités de coopération technique, ou ont commencé à verser des contributions volontaires. Le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, l'Autriche, l'Italie, le Japon, l'Espagne et la Commission européenne font figure de chefs de file en la matière.

24. Conformément à la priorité exposée dans le Plan de travail, l'Afrique est la région qui a retiré le plus grand bénéfice de ce processus. En effet, au cours de la période 1994-1997, sur la totalité des fonds approuvés au titre des activités de l'ONUDI, 19 % en moyenne ont été approuvés pour l'Afrique à l'exclusion des États arabes et 31 % pour l'ensemble de la région. Toutefois, dans le cadre des nouveaux programmes intégrés, cette répartition s'est fortement modifiée. Sur l'ensemble des fonds alloués au titre de ces programmes, 54 % sont allés à l'Afrique subsaharienne et 74 % à l'ensemble de la région de l'Afrique.

D. Tâches restant à accomplir

25. Certaines tâches relatives à la réforme administrative et financière, ainsi qu'à la réforme des programmes, notamment la question de la décentralisation, n'ont toujours pas été accomplies.

26. Dans le domaine administratif et financier, l'informatisation des activités, qui a débuté cette année par la mise en service d'un logiciel commercial moderne, n'a pas encore été menée à bien. Il est en outre nécessaire de renforcer les dispositifs de contrôle pour accroître la transparence de la gestion administrative et financière.

27. Consciente de l'importance capitale de la fonction de gestion des ressources humaines pour garantir la bonne exécution des programmes, l'ONUDI a adopté un cadre global de gestion des ressources humaines, qui est mis en œuvre de manière progressive.

28. La première phase vise essentiellement à garantir la stabilité de l'emploi. Le cadre fournit des lignes directrices simples pour le recrutement du personnel, qui passent par un processus de recrutement, de sélection et d'affectation, et il introduit le principe de contrats de durée limitée sans perspective de carrière pour des tâches d'une nature clairement provisoire, dans le cadre des dispositions 300 et suivantes du Règlement du personnel.

29. La deuxième phase de ce cadre, actuellement en cours d'élaboration, a trait à l'organisation des carrières. Elle prévoit l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de notation des fonctionnaires; la reconnaissance de la performance méritoire et l'élaboration de mécanismes de promotion, notamment promotion par le biais d'avis de concours en cas de vacance de poste, reclassement de postes à une classe supérieure, promotion fondée sur le mérite et reconnaissance de la croissance horizontale. Un environnement caractérisé par un apprentissage continu, par de hautes performances et par l'excellence en matière de gestion est également privilégié.

30. Il y a en substance quatre tâches non encore accomplies s'agissant des programmes.

31. La première consiste à renforcer la cohérence des activités de coopération technique au cours de la phase d'exécution. Dans le cadre des programmes intégrés, on est parvenu à exploiter, de façon satisfaisante, l'ensemble des connaissances disponibles au sein de l'Organisation pour l'élaboration des programmes de coopération technique. Ces connaissances ne sont toutefois pas systématiquement exploitées lors de la mise en œuvre des programmes sur le terrain. Différentes stratégies sont actuellement mises à l'épreuve en vue d'y remédier, par exemple l'application des techniques d'analyse cause/effet.

32. La deuxième tâche concerne l'accomplissement de la "décentralisation effective" de l'ONUDI (tâche inachevée faute de ressources financières). Cette tâche est intimement liée à la précédente, car une décentralisation plus poussée permettra de mieux coordonner la mise en œuvre des activités sur le terrain.

33. Ces deux tâches qui restent à accomplir montrent qu'il est nécessaire d'appliquer sur le terrain l'ensemble des transformations mises en œuvre au siège.

34. La troisième tâche consiste à renforcer le secteur agro-industriel par une augmentation des effectifs et une amélioration des programmes. Cela est indispensable pour accroître l'efficacité et l'utilité des programmes, particulièrement dans les pays les plus démunis.

35. Enfin il convient de souligner, s'agissant des programmes, la nécessité de renforcer la présence de l'ONUDI et sa capacité à fournir des services dans différentes régions du monde, parallèlement à son action actuelle en Afrique, mais sans porter préjudice à celle-ci. Il est capital que l'Organisation compte davantage de membres parmi les pays à moyen revenu, et il convient d'améliorer, à cet effet, la visibilité des activités de l'ONUDI de manière à intéresser davantage ces pays à l'Organisation.

II. PRIORITÉS À MOYEN TERME

36. Un plan de travail est par nature un document dynamique, spécialement conçu pour une situation et une période données. Pour rester pertinent, il doit être réexaminé et perfectionné à intervalles réguliers de façon à déterminer quels sont les éléments qui doivent être maintenus et ceux qui doivent être modifiés en fonction du nouveau contexte.

37. Pour définir les priorités à moyen terme pour la période 2002-2005, on a pris en compte ce qui suit.

- Le Plan de travail tel qu'il a été défini en 1997 et l'expérience acquise à travers sa mise en œuvre au cours des quatre dernières années;
- Les nouveaux objectifs du développement international adoptés dans la Déclaration du Millénaire (2000), le "Plan de campagne" qui s'y rapporte et la *Nouvelle initiative africaine*, à présent rebaptisée *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)* (2001);
- Les conventions et accords internationaux existants et nouveaux portant sur des domaines dans lesquels l'ONUDI dispose d'un avantage comparatif;
- Les conférences internationales touchant des sujets importants pour l'ONUDI, telles que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (mai 2001), ainsi que les travaux préparatoires de futures conférences telles

que celle sur le financement du développement (mars 2002) et "Rio + 10" (septembre 2002);

- La demande effective de services des États Membres enregistrée récemment.

38. En outre, les modules de services de l'ONUDI ont été remaniés en tenant principalement compte des objectifs internationaux fondamentaux et de ceux de la Déclaration du Millénaire. Au cours de la période 2002-2005, l'ONUDI s'attachera à réaliser ses objectifs prioritaires à moyen terme à travers huit nouveaux modules de services (voir annexe) continuera à fournir ses services sous la forme de programmes intégrés, de cadres de services par pays et de projets hors programme.

39. De plus en plus, les activités de l'ONUDI sont liées à des conventions et accords internationaux ou élaborées en réponse à ces instruments. Étant donné que ceux-ci reflètent l'accord explicite de la communauté internationale dans les domaines en question et prévoient généralement des mécanismes d'application et de financement, l'action de l'ONUDI à cet égard est présentée séparément. Les autres activités sont présentées dans les sections intitulées "Renforcement des capacités industrielles", "Développement industriel durable et plus propre" et "Fonction de forum mondial".

40. Dans la section suivante, l'orientation future des activités de l'ONUDI dans certains domaines clefs est mise en relief.

A. Conventions et accords internationaux

41. Le **Protocole de Montréal**, défini et arrêté par la communauté mondiale à la fin des années 80 et au début des années 90, vise à éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En juillet 2002, il y aura dix ans que l'ONUDI contribue à l'application du Protocole de Montréal en tant qu'agent d'exécution du Fonds multilatéral y relatif. Il s'agit du plus vaste programme de l'ONUDI avec plus de 750 projets d'investissement, projets hors investissement et projets pilotes menés dans 60 pays et dans toutes les régions du monde, en vue d'éliminer environ 30 600 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, soit une enveloppe budgétaire totale (dépenses d'appui comprises) de 272 millions de dollars. L'ONUDI continuera tout au long de la présente décennie à aider les pays en développement à honorer les engagements internationaux pris en vue d'éliminer progressivement d'ici à 2010 les substances réglementées qui appauvrissent la couche d'ozone.

42. La **Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants**, adoptée en mai 2001, oblige les Parties à prendre des mesures pour réduire ou éliminer les émissions de polluants organiques persistants, ainsi que leurs sous-produits, et définit un cadre à cette fin.

43. L'ONUDI étant l'une des très rares organisations internationales à posséder une expérience et des connaissances spécialisées directement pertinentes, elle est intervenue rapidement, avec un soutien important du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Des projets sont actuellement élaborés en étroite collaboration avec plus de 50 pays qui ont demandé l'aide de l'ONUDI sous la forme d'activités habilitantes, et des propositions d'activités pour plus de 20 pays ont déjà été présentées au FEM en vue d'obtenir un financement. Les premières approbations ont été reçues et l'exécution de ces activités a commencé. Les capacités techniques de l'ONUDI seront également nécessaires pour aider les pays à adopter leurs plans d'application nationaux.

44. L'ONUDI va en particulier s'attacher aux activités visant à réduire ou éliminer la production de polluants organiques persistants (tels que les pesticides), à réduire ou éliminer les rejets dus à d'autres procédés de production où ces polluants peuvent être utilisés en tant que sous-produits et à réduire ou éliminer les rejets issus de stocks et de déchets (par exemple, destruction des pesticides obsolètes). Concernant ce dernier type de mesures, l'ONUDI est déjà en train d'évaluer des techniques de traitement et d'élimination des stocks de polluants organiques persistants. Une stratégie globale a été formulée et une coopération avec certains gouvernements donateurs est envisagée. On escompte que cette activité, qui repose sur des compétences techniques existantes auxquelles on accorde désormais une importance et une reconnaissance nouvelles, se développera rapidement, et avec un financement assuré dans une large mesure par le FEM.

45. Les mécanismes opérationnels permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément au **Protocole de Kyoto** de 1997 ont été arrêtés à Marrakech (Maroc) en novembre 2001, afin que le Protocole puisse entrer en vigueur comme prévu. L'ONUDI a joué un rôle actif en aidant les Parties à mobiliser et à renforcer la capacité des pays à prendre part à la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole à travers le mécanisme du Protocole de Kyoto, en particulier s'agissant des mécanismes pour un développement propre et de l'application conjointe. L'ONUDI a notamment exécuté en Afrique et en Asie des projets de renforcement des capacités portant sur l'évaluation des moyens technologiques permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les besoins en matière de renforcement des capacités dans l'industrie. Afin de réduire les coûts de transaction qu'implique le développement des projets relatifs aux mécanismes pour un développement propre et à l'application conjointe, et en particulier des projets à petite échelle dans l'industrie, l'ONUDI s'est attachée à élaborer des principes méthodologiques pour ce qu'il est convenu d'appeler les "études de référence", afin d'aider les promoteurs de projets, dans les pays en développement et à économie en transition, à faire en sorte que les projets de mécanismes pour un

développement propre/d'application conjointe dans leurs pays aboutissent à une réduction réelle, mesurable et durable des émissions de gaz à effet de serre.

46. Le **Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques** relatif à la **Convention sur la diversité biologique** est un instrument juridiquement contraignant qui réglemente les mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés, souvent appelés organismes génétiquement modifiés. Il prévoit, entre autres, la création d'un mécanisme d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques pour recueillir des informations pertinentes pour l'application du Protocole que les Parties sont tenues de communiquer. Le Réseau d'information et le service consultatif sur la sécurité biologique (BINAS) vont faire partie intégrante de la phase pilote du mécanisme, ainsi que le prévoit le mémorandum d'accord conclu avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En outre, compte tenu de ses capacités techniques internes, l'ONUDI a été priée par le secrétariat du FEM de contribuer à la mise en œuvre de quatre programmes de renforcement des capacités en matière de biosécurité (Bulgarie, Colombie, Malaisie, Mexique).

47. L'«**Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC)**» et l'«**Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires**», conclus dans le cadre des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay, représentent des avancées décisives, mais imposent aussi des obligations importantes aux pays en développement et à économie en transition. Cet aspect a été reconnu dans l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, qui dispose en particulier dans son article 12.7 que: "... les Membres fourniront une assistance technique aux pays en développement Membres pour faire en sorte que l'élaboration et l'application des règlements techniques, normes et procédures d'évaluation de la conformité ne créent pas d'obstacles non nécessaires à l'expansion et à la diversification des exportations de ces Membres."

48. S'appuyant sur ses compétences éprouvées et uniques au sein du système des Nations Unies en matière de qualité, de normalisation, de métrologie, de certification et d'accréditation, l'ONUDI a lancé, au cours de l'année écoulée, une nouvelle initiative importante intitulée "Permettre aux pays en développement d'accéder aux marchés".

49. L'action de l'ONUDI repose sur l'idée que si des progrès importants ont été réalisés avec la libéralisation des échanges, et si les droits de douane et contingents applicables aux produits importés des pays en développement ont été réduits ou éliminés par plusieurs grands pays importateurs, cela n'a pas encore conduit à une augmentation rapide des exportations des pays en développement, et ce pour deux raisons. Premièrement, de nombreux pays en développement n'ont pas les capacités de production nécessaires pour pouvoir

exploiter rapidement les possibilités offertes; et deuxièmement, ils n'ont pas les moyens de garantir ou de prouver que leurs produits d'exportation sont conformes aux normes et prescriptions internationales.

50. En ce qui concerne le premier problème, l'ONUDI s'emploie, essentiellement par le biais de certains programmes intégrés, à renforcer les capacités de production des pays en développement en privilégiant les activités agro-industrielles, comme nous le verrons plus loin.

51. Pour remédier au second problème, qui est beaucoup plus spécifique, les pays et leurs producteurs nécessitent des capacités matérielles et institutionnelles assez complexes, mais mal connues, pour faire en sorte que leurs produits d'exportation satisfassent aux exigences techniques du système commercial multilatéral. Très peu de pays en développement disposent de cette infrastructure institutionnelle.

52. La nouvelle initiative de l'ONUDI consiste donc à aider, par une stratégie intégrée, des pays ou des groupes régionaux à mettre en place ces capacités. Un certain nombre d'activités exploitant les atouts de l'ONUDI sont en cours. Il s'agit notamment d'un programme actuellement exécuté, avec un financement de l'Union européenne, pour répondre aux besoins fondamentaux des huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UMOA). En outre, un programme régional similaire pour les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est en cours d'élaboration, un programme destiné à l'Amérique centrale est actuellement mis au point en étroite collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), et d'autres activités d'analyse des besoins sont actuellement menées.

53. Étant donné que cette question occupe aujourd'hui une place très importante dans les débats internationaux, l'ONUDI a présenté cette initiative à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ainsi que dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence sur le financement du développement, prévue en mars 2002 à Monterrey (Mexique). L'initiative a été bien accueillie.

54. Le Comité de haut niveau sur les programmes du CAC a également examiné l'initiative à sa réunion de septembre 2001 et a encouragé l'ONUDI à mener des consultations bilatérales avec les organismes des Nations Unies et avec l'OMC afin de savoir dans quels domaines et dans quelle mesure ces derniers pourraient éventuellement apporter leur collaboration. L'élaboration et l'exécution des programmes ainsi que la coopération avec ces partenaires se poursuivront activement au cours des années à venir. Des discussions et une coopération effective sont déjà en cours avec le CCI, la CNUCED et l'OMC, dans la perspective de compléter les compétences de l'ONUDI par celles d'autres organisations. On escompte que cette initiative, qui représente une approche tout à fait novatrice, et les

atouts dont dispose actuellement l'ONUDI dans ce domaine seront rapidement mis à profit compte tenu du rang de priorité beaucoup plus élevé qui a été donné à cet élément par les pays en développement et par la communauté internationale dans son ensemble.

B. Renforcement des capacités industrielles

55. La stratégie décrite dans la présente section vise à prendre en compte l'interdépendance actuelle entre investissement, technologie et commerce. Aujourd'hui, les entreprises échangent en vue d'investir et investissent en vue d'échanger. Les échanges internes aux entreprises représentent plus de 50 % des échanges mondiaux. C'est le niveau de technologie incorporée qui détermine l'aptitude des pays en développement à utiliser l'industrie pour lutter contre la pauvreté et à insérer leur propre économie dans l'économie mondiale.

Investissement

56. Les pays en développement et à économie en transition risquent de se trouver marginalisés au sein de l'économie mondiale s'ils n'ont pas accès aux sources de technologie, aux investissements et aux marchés. Les investissements étrangers directs et la réaffectation, à l'échelle internationale, des ressources destinées à l'industrie sont indispensables à la transformation économique dont ces pays ont besoin pour connaître une croissance économique durable et éradiquer la pauvreté.

57. Dans le cadre du programme d'investissement de l'ONUDI, la coopération avec la CNUCED sera accrue afin d'aider les gouvernements et les institutions de contrepartie à instituer un climat plus propice aux investissements et à améliorer le cadre juridique nécessaire. De surcroît, l'ONUDI s'efforcera de poursuivre la transformation des agences nationales de promotion des investissements en centres multiservices pour la promotion des investissements et les alliances d'entreprises.

58. Nul doute que tous les types d'investissement (investissement sectoriel, investissement dans l'infrastructure, etc.) ne nécessitent pas le genre de promotion que l'ONUDI est en mesure d'assurer et n'en profitent pas au même titre. C'est pourquoi l'Organisation sera plus sélective et plus attentive quant au type de projets d'investissement et aux secteurs à promouvoir en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité de ses programmes.

59. L'ONUDI continuera d'organiser des forums de promotion des investissements. L'expérience a montré qu'il était nécessaire de développer le travail d'analyse préparatoire et de passer d'une approche générale à une approche par secteur.

60. Une plus grande interaction dans ce domaine avec le secteur privé pourrait de même accroître l'impact des activités de l'Organisation. À cet égard, une expérience pilote pour les PME en cours en Afrique de l'Ouest associe des investisseurs privés spécialisés dans les

prises de participations et l'ONUDI, le but étant d'améliorer et d'accroître la capacité d'attirer les flux d'investissement privé.

61. Enfin, il sera nécessaire sur ce plan de renforcer considérablement la coopération interrégionale, dont un exemple éloquent est le projet visant à promouvoir les investissements asiatiques en Afrique grâce à un centre créé à cet effet en Malaisie et financé par le Japon dans le cadre de la suite donnée à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II). Il serait important d'évaluer en outre les meilleures possibilités de coopération entre régions en développement.

Technologie

62. Les connaissances et la technologie sont aujourd'hui de plus en plus les moteurs de l'économie mondiale, mais seuls quelques pays industriels sont à l'origine de la plupart des innovations technologiques dans le monde. Cependant, le problème de la mise au point et du transfert des technologies est si vaste qu'il est difficile d'imaginer qu'une organisation multilatérale puisse en couvrir à elle seule tous les aspects, surtout si elle est limitée par des contraintes financières, comme l'ONUDI.

63. De ce fait, l'ONUDI doit axer ses efforts concernant la promotion de la technologie essentiellement sur trois domaines ou types de technologies: les agrotechnologies (voir par. 72), les nouvelles technologies de l'information et des communications (et leurs applications en vue d'accroître la productivité) et les biotechnologies.

64. Une concentration des efforts pour promouvoir le transfert des nouvelles technologies de l'information et leur adoption dans toute la mesure possible peut, d'une manière décisive, aider à intégrer les pays en développement, du point de vue économique et social, à la communauté mondiale. À cette fin, l'ONUDI met au point des initiatives qu'il faut consolider et élargir, un exemple étant le récent accord de partenariat conclu avec le secteur privé (Ericsson), afin de faciliter et d'assurer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications dans les pays en développement, dont l'application à titre d'essai commencera dans les pays d'Afrique du Nord.

65. Dans le monde industrialisé, les biotechnologies sont considérées comme des technologies de pointe omniprésentes dont des retombées bénéfiques peuvent être attendues dans tous les secteurs et comme un élément stratégique de la compétitivité industrielle. Les progrès biotechnologiques et les réglementations visant les innovations dans ce domaine, ainsi que la façon dont l'opinion perçoit la question, sont des sujets qui préoccupent vivement l'ensemble des pays en développement, étant donné leurs vastes répercussions sur le plan socioéconomique et du point de vue du système des droits de propriété intellectuelle. Les

applications des biotechnologies dans le domaine des industries alimentaires et agricoles étant les plus prometteuses pour le développement, l'ONUDI oriente également ses efforts vers ces applications ainsi que vers trois aspects fondamentaux dans ce secteur: évaluation des risques et assurance de la sécurité, accès aux techniques brevetées et recherche ciblée dans les domaines prioritaires.

66. Au niveau des politiques, l'accent sera mis sur les activités en matière de prévision technologique, en tenant compte des leçons du passé. Selon les enseignements tirés de la première initiative lancée en Amérique latine en 1999, les activités en matière de prévision technologique gagneraient à être davantage axées sur des secteurs. C'est pourquoi l'initiative régionale de prévision technologique en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants s'articule autour des questions de développement régional d'intérêt commun, tout en mettant l'accent sur les biotechnologies (applications alimentaires et médicales) et les écotechnologies pour la protection de l'eau. L'ONUDI évalue actuellement une proposition pour la région arabe et méditerranéenne.

67. Au niveau des institutions, l'ONUDI favorisera la création de technopôles, considérés comme un mécanisme permettant d'attirer des entreprises orientées vers les technologies innovatrices confirmées et de stimuler les partenariats avec les entreprises tant publiques que privées, les universités et les instituts de recherche-développement. En outre, elle entend orienter davantage ces centres de technologie internationaux vers les entreprises par un maillage de ces centres avec les industries et avec ses bureaux de promotion des investissements et de la technologie.

Développement des petites entreprises

68. L'ONUDI continuera de privilégier les programmes d'appui visant à promouvoir les PME dans toutes les régions en développement. Ces programmes visent à renforcer les capacités nationales et locales pour la conception et l'application de politiques efficaces relatives aux PME, ainsi que la mise en place d'un ensemble cohérent de programmes et d'institutions d'appui spécialisés pour stimuler et promouvoir le développement des PME, comme les centres de services, les systèmes de services locaux basés sur des réseaux de PME, les groupements de PME et les partenariats au sein du secteur privé. L'accent est mis en particulier sur les programmes de développement de l'entrepreneuriat en milieu rural à l'appui des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté par la promotion des entreprises rurales et des microentreprises et l'amélioration du cadre de politique générale au niveau local. L'accent est également mis sur la réduction des disparités entre les sexes par la promotion et le développement de l'entrepreneuriat parmi les femmes.

69. Tout en poursuivant ces programmes d'appui bien établis, on entreprendra un certain nombre d'initiatives

nouvelles à titre prioritaire au cours des années à venir. Il est admis qu'une importante action directive est nécessaire pour que la coopération technique en faveur des PME soit durable et efficace et pour que les programmes pertinents soient ancrés dans la culture et dans les objectifs économiques et sociaux des pays. Aussi l'ONUDI élaborera-t-elle un vaste cadre conceptuel pour la formulation de politiques relatives à l'entrepreneuriat dans les pays en développement et à l'économie en transition. Ce cadre de politique générale reflétera les problèmes de plus vaste portée que constituent le développement et la promotion d'une culture d'entreprise et d'un environnement propice à l'actionnariat. Les gouvernements centraux et les administrations locales pourront tirer profit des principes directeurs et des meilleures pratiques, éventuellement sous la forme d'un ensemble tout préparé de mesures appropriées.

70. L'ONUDI se propose de consolider davantage ses relations opérationnelles avec les milieux d'affaires au niveau mondial. Dans le cadre du programme, les PME recevront une aide pour satisfaire aux normes de performance rigoureuses qu'implique leur intégration durable dans les chaînes mondiales des valeurs qui dépendent des sociétés transnationales. Dans le contexte général du "contrat mondial" lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'expérience pratique de l'ONUDI en matière de coopération technique dans ce domaine enrichira le débat actuel sur les diverses approches possibles de la question de la responsabilité sociale des entreprises. Comme mentionné au paragraphe 60, l'ONUDI collabore également avec le secteur privé pour accroître les possibilités de prises de participations par des PME.

71. Dans le cadre de sa recherche orientée vers l'action, l'ONUDI considérera la contribution des groupements et de la collaboration en réseau à la lutte contre la pauvreté. Il est envisagé également un programme de formation au niveau mondial afin de diffuser les outils et méthodologies de l'ONUDI ainsi que ses directives sur les meilleures pratiques dans ce domaine.

C. Développement industriel durable et plus propre

Agro-industries

72. Les agro-industries constituent la principale priorité sectorielle du Plan de travail de l'ONUDI, le transfert de technologie, étant l'élément moteur du programme correspondant (voir par. 63). Dans le cadre de l'initiative de l'ONUDI pour l'accès aux marchés, il est prévu des programmes sous-sectoriels visant à ajouter de la valeur aux produits agricoles, à aider les institutions à soutenir les entreprises productives en Afrique et dans les PMA, à développer les liens entre l'industrie et l'agriculture ainsi qu'à aider les producteurs à satisfaire aux exigences du marché et aux normes environnementales.

73. Le programme du secteur alimentaire portera sur l'amélioration des produits alimentaires et des techniques de transformation de ces produits ainsi que sur la préservation, la sécurité sanitaire et le stockage desdits produits de même que sur l'utilisation des sous-produits. Les programmes d'accès aux marchés entrepris par l'ONUDI qui ont fait leurs preuves, tels que le programme relatif à la sécurité sanitaire et à la qualité des produits halieutiques en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda, seront reproduits. Dans le cadre de l'initiative de l'ONUDI pour l'accès aux marchés (voir par. 48), le conditionnement sera un nouveau domaine prioritaire.

74. Le programme relatif au cuir sera de plus en plus tourné vers l'appui technique pour l'accès aux marchés, les questions environnementales, l'éco-étiquetage et la sécurité du travail. En outre, des programmes ayant fait leurs preuves, le Centre de formation et de production de l'industrie de la chaussure de Thika (Kenya), seront reproduits.

75. Le programme relatif aux textiles visera à aider les pays en développement à faire face aux défis posés par l'Arrangement multifibres, et les pays de l'Afrique subsaharienne à tirer parti de la loi des États-Unis sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Les programmes ayant fait leurs preuves, tels que la tissuthèque d'Afrique de l'Ouest (pour les vêtements, les patrons et les tissus) seront reproduits.

76. Pour le programme relatif au bois, les initiatives futures auront pour objectif de promouvoir la transformation industrielle du bambou et d'autres produits forestiers non ligneux.

Production plus propre

77. L'ONUDI poursuivra le programme conjoint ONUDI/PNUE de centres nationaux pour une production plus propre (CNPP), qui s'est révélé extrêmement efficace ces sept dernières années. Toutefois, l'expérience a montré que si les 21 CNPP existants ont fort bien réussi à persuader les entreprises d'adopter des techniques de production plus propre n'exigeant au plus que des investissements limités de leur part, c'était loin d'être le cas s'agissant de l'adoption à grande échelle de technologies (matérielles) plus propres. L'ONUDI s'attachera donc à renforcer l'orientation sectorielle des centres existants et futurs ou, à tout le moins, à les aider à créer des alliances stratégiques solides avec des institutions des pays desservis qui ont le savoir-faire nécessaire dans le secteur concerné. Des initiatives dans ce sens ont déjà été prises avec la création à Moscou d'un centre spécial pour l'industrie pétrolière et gazière.

78. Dans bien des cas, la production plus propre ne peut à elle seule ramener à des niveaux acceptables l'impact sur l'environnement des activités des entreprises. C'est pourquoi les programmes futurs iront

au-delà de la production plus propre, pour englober des techniques de fin de chaîne qui apporteront des solutions plus complètes à certains problèmes environnementaux des pays en développement.

79. Il est devenu clair que le type d'activités de production plus propre qu'un pays peut absorber dépend dans une large mesure de son niveau d'industrialisation. C'est pourquoi six modules différents pour une production plus propre seront conçus et combinés judicieusement en fonction du niveau d'industrialisation du pays hôte: a) sensibilisation; b) formation; c) projets de démonstration; d) conseils en matière d'orientations; e) insertion systématique de la production plus propre dans d'autres activités connexes; f) transfert de techniques plus propres.

Déchets industriels et lutte contre la pollution

80. L'action de l'ONUDI au sein du système des Nations Unies dans le domaine de la gestion des déchets solides est unique, grâce à plus de 40 différents projets qu'elle exécute, soit au niveau régional, comme le programme mené conjointement avec le PNUD en Afrique, soit au niveau des pays, comme le programme en cours d'exécution en Chine. Le rôle de l'ONUDI a été reconnu et approuvé par le groupe de la gestion de l'environnement, créé par l'Assemblée générale en 1998, qui coordonne à l'échelle du système des activités liées à l'environnement. L'Organisation entend poursuivre ces activités en parfaite coordination avec d'autres institutions spécialisées et programmes compétents des Nations Unies, notamment le PNUE, l'OMS, la FAO, le PNUD et la Banque mondiale.

81. L'ONUDI s'attachera tout particulièrement à faire bénéficier davantage de pays d'une assistance du programme en vue de l'élimination des obstacles à la réduction de la pollution par le mercure résultant de l'extraction artisanale de l'or.

Énergie

82. L'énergie est une composante mondiale essentielle de l'agenda international pour le développement durable, et la compétence et le potentiel de l'ONUDI dans le secteur énergétique ont été reconnus au sein du système des Nations Unies. En mai 2001, l'Organisation s'est vu confier le rôle de chef de file de la session thématique sur l'énergie de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III); cette conférence a recommandé que l'ONUDI entreprenne toute une gamme de mesures, au cours des 10 prochaines années, d'ici la prochaine conférence.

83. Le programme relatif à l'énergie de l'ONUDI aura pour objectif d'aider les pays à: a) formuler des politiques énergétiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et par conséquent les changements climatiques; b) accroître l'utilisation rationnelle de l'énergie sur le plan de l'offre aussi bien que de la

demande; c) promouvoir le recours à des sources d'énergie renouvelables (ou de remplacement).

D. Fonctions de forum mondial

84. Le Plan de travail accordait une importance cruciale à la fonction de forum mondial qu'assume l'Organisation dans le but de renforcer les capacités industrielles des pays en développement et des pays à économie en transition. Les fonctions spécifiques de forum mondial sont décrites sous les rubriques respectives du programme et des budgets pour l'exercice 2002-2003. Ces activités seront globalement orientées comme suit:

- Les fonctions de forum mondial resteront un outil important pour mieux faire comprendre à tous la contribution de l'industrie à la lutte contre la pauvreté et pour intégrer l'économie des pays à l'économie mondiale. Cette meilleure appréhension du rôle moderne de l'industrie dans l'économie mondiale devrait contribuer à appuyer les efforts de l'ONUDI pour mobiliser des fonds;
- Ces fonctions seront de plus en plus axées sur les produits en ce sens qu'elles devront servir de base pour l'analyse des activités de coopération technique de l'ONUDI, tout en permettant de définir et de recentrer ces activités;
- Elles devront également aider l'ONUDI à identifier et affiner la notion de biens publics à l'échelle mondiale que l'Organisation doit fournir. Forte des travaux préliminaires déjà menés à cet égard, l'ONUDI pourra développer et affiner davantage la notion de biens publics industriels à l'échelle mondiale.

III. AUTRES CONSIDÉRATIONS

85. Le Plan de travail prévoyait que les activités dans les domaines purement industriels soient interrompues sauf "si elles se rattachent essentiellement aux problèmes d'environnement ou aux agro-industries". On sait en effet, d'expérience, que l'ONUDI doit parfois appuyer des activités purement industrielles à travers

des projets de promotion des investissements et des technologies, de développement des micro- et petites entreprises, d'utilisation des déchets agricoles et industriels et de création d'emplois dans les pays à faible revenu. Si le principe fondamental qui consiste à ne pas promouvoir de telles activités en elles-mêmes est admis, la liste des exceptions devrait également prendre en compte les facteurs énumérés.

86. Le processus de transformation a modifié les méthodes de travail internes de l'ONUDI et il a aussi créé des responsabilités considérables en termes de gestion et de coordination des programmes, notamment pour le lancement et la mise en œuvre des programmes intégrés dans le cadre d'un travail en équipe. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'ONUDI et aux paramètres arrêtés dans le cadre du programme et des budgets approuvés, le Directeur général peut être amené à réorganiser les tâches de l'Organisation et de son personnel pour les adapter à des exigences nouvelles.

87. Il est évident que les priorités à moyen terme révisées qui ont été exposées ci-dessus, nécessitent des ressources extrabudgétaires considérables. En ce qui concerne les activités décrites au chapitre II.A (Conventions et accords internationaux), le Fonds multilatéral pour le Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial devraient constituer les sources de financement principales des trois premières catégories d'activités (par. 41 à 46). Pour ce qui est des activités à entreprendre en relation avec des accords commerciaux (par. 47 à 54), leur financement devrait être assuré par des pays donateurs et par l'Union européenne, compte tenu de la sensibilisation croissante de la communauté internationale à l'urgence de ce problème. Pour les autres priorités exposées, la principale source de financement continuera à être les pays donateurs, même si l'Organisation entend poursuivre ses efforts pour diversifier les sources de financement.

IV. MESURES À PRENDRE PAR LA CONFÉRENCE

88. La Conférence voudra peut-être prendre en considération les informations fournies dans le présent document et donner les orientations appropriées.

Annexe

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE (PAR MODULE DE SERVICE)

Modules de services

Anciens modules (1998-2001)	Nouveaux modules (2002-2005)
1. Formulation et mise en œuvre de la politique industrielle	1. Gestion du secteur industriel et statistiques
2. Statistiques et réseaux d'information	2. Promotion des investissements et de la technologie
3. Métrologie, normalisation, certification et accréditation	3. Qualité et productivité
4. Amélioration continue et gestion de la qualité	4. Développement des petites entreprises
5. Promotion des investissements et de la technologie	5. Agro-industries
6. Cadre d'action en faveur de l'environnement	6. Utilisation de l'énergie dans l'industrie et Protocole de Kyoto
7. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Protocole de Kyoto	7. Protocole de Montréal
8. Rendement énergétique	8. Gestion de l'environnement
9. Mise en valeur des sources d'énergie renouvelables	
10. Production plus propre	
11. Lutte contre la pollution et gestion des déchets	
12. Protocole de Montréal	
13. Cadre d'action pour les petites et moyennes entreprises	
14. Promotion de l'entrepreneuriat féminin	
15. Développement de l'entrepreneuriat	
16. Mise à niveau des agro-industries et des compétences techniques y relatives	

À toutes fins utiles, les sections pertinentes du projet de programme et budgets, 2002-2003 (IDB.24/3) correspondant à chacun des huit modules de services sont reproduites ci-après.

GESTION DU SECTEUR INDUSTRIEL ET STATISTIQUES (Programme C.1)

Contexte

Une mauvaise gestion du secteur industriel limite le potentiel de croissance des industries nationales. En même temps, la libéralisation, la mondialisation et la rapidité de l'évolution technologique transforment constamment l'environnement compétitif dans lequel opèrent les entreprises. Les États doivent donc modifier leur rôle afin d'aider les entreprises à affronter la concurrence internationale. En général, les institutions et les industries des pays en développement disposent d'informations incomplètes ou imparfaites et ont rarement les connaissances, les compétences et les capacités organisationnelles nécessaires pour élaborer des stratégies, politiques et programmes industriels appropriés.

Services fournis et produits escomptés

01: Conseils concernant la politique industrielle:

a) Aider à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la politique industrielle;

b) Aider les secteurs public et privé à établir des profils de compétitivité par secteur. Les enquêtes de diagnostic sont menées à l'aide de méthodes éprouvées, telles que "Made in Country X" de l'ONUDI pour identifier les points forts et les faiblesses, les opportunités et les menaces;

c) Aider à créer des partenariats permanents entre le secteur public et le secteur privé au niveau des pays ou au niveau local pour permettre aux parties prenantes de partager des informations stratégiques, d'élaborer des stratégies communes et de formuler des politiques et des programmes cohérents. Ce service utilise des moyens tels qu'un cadre de la théorie des jeux mis au point par l'ONUDI;

d) Aider à rationaliser et améliorer les processus de la politique industrielle, tout en tenant compte de l'interaction des diverses parties prenantes ayant des objectifs divers et distincts. Des avis sont fournis sur les procédures les plus rapides et les plus simples compatibles avec les objectifs et stratégies de toutes les parties prenantes;

e) Donner des avis aux gouvernements sur le respect des politiques de concurrence par des réformes appropriées de l'environnement réglementaire. Ce service est fondé sur l'expérience acquise grâce au suivi constant des expériences réussies en matière de politique industrielle dans le monde entier;

f) Mettre en place des capacités nationales pour suivre la performance du secteur manufacturier et retracer l'évolution des principaux déterminants de la croissance industrielle d'un point de vue sectoriel ou

global en s'appuyant sur des bases de données mondiales telles que le "Tableau des performances et des moyens industriels" et des analyses comparatives disponibles au Centre de connaissances de l'ONUDI (voir le paragraphe 01 c) ci-dessous).

02: Organisation de plates-formes d'échange nationales et régionales:

a) Promouvoir et soutenir un réseau de centres dynamiques dans les pays industriels et en développement pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences, ainsi que la coopération à des stratégies et initiatives de développement local;

b) Promouvoir la coopération entre groupes de pays confrontés à des problèmes de développement similaires en organisant un dialogue régional sur les questions de politique industrielle par le biais de séminaires et par la mise en réseau d'établissements de recherche régionaux.

Fonctions de forum mondial

01: Gestion du secteur industriel:

a) Gestion d'un centre de connaissances sur les stratégies industrielles dynamique, qui fournira des informations aux acteurs publics et privés participant à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de stratégies, politiques et programmes industriels et facilitera leurs échanges d'expériences. Le centre de connaissances bénéficiera de l'appui d'un réseau de centres dans les pays en développement et industrialisés, qui entreprendront des recherches sur la politique industrielle et des recherches orientées vers l'action sur les questions liées aux processus d'industrialisation dans le contexte nouveau de la mondialisation et de l'innovation technologique. Ce centre de connaissances tirera profit des services de coopération technique correspondants et les appuiera; il sera la source de publications régulières sur les questions de développement industriel d'importance mondiale;

b) Publication d'un Rapport annuel sur le développement industriel dans le monde. Cette publication vedette fournit des informations et des analyses aux décideurs, chefs d'entreprise et institutions pour les aider à mieux comprendre le processus d'innovation et d'apprentissage dans les pays en développement ainsi que les problèmes et les opportunités liés à la mondialisation et aux nouvelles technologies. Elle fournira des informations importantes pour l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes d'appui à l'innovation et à l'apprentissage, ainsi que sur l'organisation des systèmes d'appui appropriés pour promouvoir l'entreprenariat et mobiliser les informations, les connaissances, les compétences et les partenaires commerciaux;

c) Mise au point, tenue et publication d'un tableau des performances et des capacités industrielles,

qui suivra les principaux déterminants des progrès du secteur manufacturier dans un échantillon de plus de 90 pays. Ce tableau permettra de comparer les schémas de développement industriel des différents pays.

02: Production de diverses publications telles que:

- a) Des études des chaînes mondiales de valeur ajoutée;
- b) Des études par pays de la compétitivité industrielle;
- c) Des notes de synthèse sur la politique industrielle.

03: Compilation et amélioration continue des statistiques industrielles:

a) Collecte, préparation et présentation des statistiques industrielles: La collecte consiste à prendre contact avec les sources – 180 services de statistique nationaux, mais aussi autres sources nationales et internationales; à fournir des moyens et des programmes de calcul adaptés aux capacités de la source; à maintenir un dialogue avec les sources en posant des questions concernant les données douteuses ou en fournissant des services tels les questionnaires préétablis, données modifiées, données de référence lorsque les rapports des déclarants sont liés à ceux d'autres déclarants, projections et métadonnées. La préparation des données consiste à saisir, éditer et compléter les données, et à inclure les observations et les projections manquantes. La présentation des données comprend la mise en tableaux, la construction d'indicateurs, la conception de rapports statistiques, ainsi que des descriptions systématiques des données statistiques et des processus qu'elles recouvrent;

b) Promotion de recommandations internationales: Il s'agit de contribuer, par des documents et en participant à des réunions internationales, à la diffusion et à l'application des recommandations faites aux usagers et aux producteurs de données du monde entier par la Commission de statistique sur des questions relatives aux statistiques industrielles;

c) Aide à l'acquisition de données: il s'agit d'aider les utilisateurs à rechercher des données ou indicateurs qui pourraient être utiles à la description ou à la résolution de leur problème. Il est prévu pour cela des fonctions d'aide personnalisée ainsi que les métadonnées standard nécessaires pour faciliter la recherche de données à partir de besoins d'informations formulés de façon vague;

d) Diffusion des résultats: Il s'agit de diffuser les bases de données INDSTAT de l'ONUDI à tous les utilisateurs. Les bases de données constituent une source unique d'informations qu'utilisent des centaines d'abonnés privés et d'organisations internationales dans

le monde entier. La principale caractéristique de ces informations est qu'elles sont établies au niveau des branches industrielles et, dans certains cas, des sous-branches;

e) Recherche et développement en matière de statistiques: Il s'agit non seulement des activités méthodologiques destinées à améliorer les données et à gérer les bases de données, mais aussi des recherches et des publications fondées sur les données de première main dont dispose l'ONUDI;

f) Participation à des enquêtes statistiques internationales: Les spécialistes de l'ONUDI participent à des enquêtes internationales pour introduire de nouvelles méthodes de collecte et de traitement des statistiques industrielles. Les données recueillies sur le terrain sont insérées dans les bases de données de l'ONUDI pour analyse approfondie et diffusion.

PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA TECHNOLOGIE (Programme C.2)

Contexte

Les connaissances et la technologie sont aujourd'hui les moteurs de l'économie mondiale, mais si l'innovation et le progrès technologique rapide sont à l'origine d'une prospérité et d'une croissance sans précédent dans les pays industriels, de nombreux pays en développement et en transition risquent de se trouver marginalisés en raison d'une fracture technologique et de l'insuffisance des investissements. Or, les investissements étrangers directs et l'acquisition de technologies sont indispensables à la transformation économique dont ces pays ont besoin pour connaître une croissance économique durable et éradiquer la pauvreté. Bien que les PME des pays en développement et en transition soient considérées comme un moteur de la croissance économique, elles ont beaucoup de difficultés à attirer les investisseurs et à accéder à la technologie. Les obstacles sont l'absence de politique efficace en matière de promotion des investissements et de la technologie, l'inadéquation des cadres juridique et réglementaire, l'insuffisance des moyens de promotion des investissements et des technologies, ainsi que l'absence d'accès aux investisseurs potentiels et aux sources de nouvelles technologies.

Services fournis et produits escomptés

Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

01: Renforcer les politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux de promotion des investissements et de la technologie:

a) Aider les gouvernements à concevoir ou renforcer des politiques, stratégies et instruments de promotion des investissements et de la technologie dans

le nouveau contexte économique, et renforcer les cadres juridiques et réglementaires correspondants;

b) Aider les gouvernements à élaborer ou renforcer des programmes de prévision technologique pour définir l'orientation future des programmes de technologie compte tenu des progrès rapides des technologies.

02: Renforcer les capacités institutionnelles en matière de promotion des investissements et de la technologie:

a) Création ou renforcement d'institutions nationales de promotion des investissements et de la technologie et amélioration de leurs capacités pour identifier, élaborer, évaluer et promouvoir des projets d'investissement et de technologie et négocier des transferts de technologie;

b) Donner au personnel des institutions nationales s'occupant d'investissement et de technologie les possibilités d'améliorer leurs compétences par une formation renforcée dans les bureaux de promotion des investissements et de la technologie dans le cadre du programme des délégués;

c) Créer ou renforcer des centres de technologie nationaux et internationaux pour accroître les flux de technologies Nord-Sud et Sud-Sud afin d'obtenir des résultats en matière d'innovation; mettre sur le marché des technologies de pointe et de nouvelles technologies appropriées; faciliter la recherche, le transfert et l'acquisition de technologies; et aider à gérer le changement technologique;

d) Aider les institutions des secteurs public et privé à mettre en place ou renforcer des bourses nationales de sous-traitance et de partenariat;

e) Entreprendre, dans les institutions financières nationales et régionales de pays en développement et en transition, des programmes de formation aux techniques modernes de promotion des investissements, aux outils de promotion en ligne de l'ONUDI et aux méthodes d'approbation financière des projets;

f) Aider les gouvernements à élaborer, présenter et promouvoir des projets de financement privé des infrastructures industrielles.

03: Promouvoir des alliances d'entreprises:

a) Soutenir les institutions nationales s'occupant d'investissement et de technologie dans leurs efforts pour élaborer des alliances d'entreprises avec des partenaires étrangers en leur permettant d'accéder à des investisseurs et fournisseurs de technologie potentiels;

b) Faciliter la réalisation de projets d'investissement et de technologie en présentant des

propositions de projets sélectionnées et évaluées aux institutions financières intéressées par des possibilités d'investissement direct dans les pays en développement et en transition.

Fonctions de forum mondial

a) Suivre l'évolution et les tendances technologiques et en étudier les causes profondes. Sur cette base, élaborer des lignes directrices et des méthodes pour faire des programmes de prévision technologique un outil de prise de décisions pour la politique technologique et le développement industriel à long terme;

b) Proposer une plate-forme institutionnalisée pour l'assistance en ligne concernant les technologies de l'information: promotion des investissements et de la technologie; partage et diffusion des connaissances; renforcement des capacités des organismes de promotion des investissements, centres de technologie, bourses de sous-traitance et de partenariat, et autres membres de la communauté "UNIDO Exchange";

c) Organiser régulièrement des réunions, des ateliers et des séminaires pour les institutions nationales de contrepartie, les représentants d'organisations sœurs (telles que le Service-conseil pour l'investissement étranger (FIAS), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et la CNUCED) et un groupe consultatif permanent de représentants du secteur privé pour faciliter le suivi et pour mettre à jour les méthodes de l'ONUDI;

d) Élaborer, mettre à jour et publier des manuels, des lignes directrices et des modules de formation ainsi que des services en ligne pour la promotion des investissements, la gestion et le transfert de technologies;

e) Élaborer et gérer de nouvelles versions modernisées du logiciel COMFAR de l'ONUDI pour l'évaluation des projets financiers afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de technologies de l'information;

f) Maintenir un réseau mondial de sous-traitants et de fournisseurs et améliorer son efficacité grâce à l'utilisation du nouveau logiciel "Outsourcing 2000".

QUALITÉ ET PRODUCTIVITÉ (Programme C.3)

Contexte

Les échanges économiques internationaux se sont développés de façon exponentielle au cours des dernières années et sont devenus le principal moteur de la croissance économique et du développement social. Les entreprises des pays en développement sont de plus en plus exclues des nouveaux modes de production et courants commerciaux. Faute d'infrastructures, de

services et de compétences connexes répondant aux normes de qualité et de productivité, ces entreprises ne peuvent accéder aux marchés mondiaux ni s'intégrer aux circuits de production et aux réseaux d'approvisionnement internationaux.

Pour survivre dans un environnement compétitif marqué par la mondialisation de la production et des échanges, les entreprises doivent offrir des produits compétitifs, sûrs, fiables et avantageux. Elles doivent accroître leur productivité et leur compétitivité pour augmenter la valeur ajoutée manufacturière, maintenir ou accroître l'emploi et augmenter leur part du marché tant national qu'international, tout en protégeant mieux l'environnement. Les entreprises industrielles ont de plus en plus conscience de la nécessité d'améliorer la qualité de leurs produits et leur productivité; toutefois, elles n'ont généralement pas les connaissances et les compétences nécessaires pour trouver et appliquer des solutions adaptées à leurs problèmes de gestion de la qualité.

Les pays en développement doivent également aider leurs industries et institutions gouvernementales concernées à surmonter ou éliminer les obstacles techniques au commerce inutiles qui résultent des disparités dans les normes ainsi que dans les pratiques en matière de métrologie et d'évaluation de la conformité entre partenaires commerciaux différents. Il faut pour ce faire mettre au point des systèmes mutuellement agréés et reconnus de métrologie, de normalisation, d'essai et de qualité qui augmentent la transparence du marché pour les industriels et les acheteurs et ont une importante fonction de protection pour les consommateurs et les employés. Les techniques et méthodes de métrologie, de normalisation, d'essai et de qualité pourraient également servir à mettre en place un système de mesure et de surveillance internationalement reconnu pour qualifier et quantifier les exportations de produits minéraux et agricoles avant leur expédition, afin de garantir les recettes et de préserver la base de ressources naturelles.

Services fournis et produits escomptés

01: Renforcement du cadre juridique et réglementaire:

a) Aider les gouvernements à élaborer une politique de la qualité et de la productivité en évaluant le cadre d'action existant et en donnant des conseils sur la mise en place de programmes d'incitation et d'appui, tels que des prix pour récompenser la qualité;

b) Aider les gouvernements à élaborer et harmoniser les cadres juridiques et réglementaires relatifs à la qualité, la normalisation et la métrologie en vue d'une meilleure protection de la santé des consommateurs et de l'environnement ainsi que pour lutter contre la fraude en évaluant les cadres existants et en donnant des conseils sur les ajustements à effectuer.

02: Normalisation et évaluation de la conformité:

a) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les organismes de normalisation en assurant une formation et en mettant en place des comités techniques sous-sectoriels; aider à la conception et à l'exécution de programmes de sensibilisation pour promouvoir l'adoption de normes aux niveaux national et régional, et faciliter la participation à des forums et réseaux régionaux et internationaux de fixation de normes;

b) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les organismes d'accréditation pour qu'ils soient reconnus par le Forum international d'accréditation ou la Conférence internationale sur l'accréditation des laboratoires d'essai (CILE) en effectuant des évaluations préalables et en apportant une aide à la mise en réseaux et à la conclusion d'accords de partenariat avec d'autres institutions nationales ou régionales;

c) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les laboratoires pour l'échantillonnage, l'inspection, les essais de matériaux et de produits, y compris l'analyse microbiologique et chimique, en définissant les besoins en matière d'essais et de matériel. Fournir un appui technique pour l'harmonisation des procédures d'essais, une formation du personnel grâce à des arrangements de jumelage et une aide à la constitution de réseaux, de partenariats et d'accords aux fins de l'évaluation de la conformité.

03: Métrologie (mesures):

a) Créer des capacités ou renforcer les capacités existantes dans les laboratoires de métrologie industrielle et légale, en définissant les besoins en matière d'étalonnage, de vérification et de matériel et en aidant à l'installation physique et au démarrage des laboratoires; mettre à niveau les instruments de mesure pour qu'ils satisfassent aux normes internationales, former des techniciens et fournir une aide pour la constitution de réseaux, les intercomparaisons, les accords de reconnaissance mutuelle et l'accréditation;

b) Mettre en service le logiciel pour le contrôle métrologique (MCCT) de l'ONUDI pour satisfaire aux exigences liées au contrôle métrologique des normes ISO 9000/2000.

04: Gestion de la qualité et amélioration de la productivité:

a) La démarche adoptée par l'ONUDI permet aux entreprises de parvenir à s'améliorer elles-mêmes de façon permanente sans recourir à une aide grâce aux mesures ci-après:

i) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines au niveau des pouvoirs publics et des institutions pour appliquer les

méthodes et systèmes de gestion de la qualité (gestion intégrale de la qualité, ISO 9000/2000, maîtrise statistique des processus, etc.) grâce à des démonstrations pratiques en groupes d'entreprises pilotes en vue de l'amélioration de la qualité et de la productivité de ces dernières;

- ii) Promotion de la productivité par la création de centres régionaux et nationaux de la qualité et de la productivité. Il s'agit de centres multiservices pouvant apporter des améliorations de la productivité et de la qualité dans le secteur manufacturier et les institutions connexes en encourageant l'amélioration de la gestion de la production au niveau des entreprises, des secteurs industriels, des réseaux d'approvisionnement, des instituts de technologie ainsi que des organes gouvernementaux de décision. De plus, grâce à des services d'évaluation comparative des procédés et de la compétitivité, ces centres seront en mesure d'aider à déterminer, adapter et promouvoir les meilleures pratiques de fabrication;
- iii) Amélioration de la capacité de suivre et d'accroître la performance des entreprises grâce aux logiciels de l'ONUDI pour l'excellence: PHAROS (Business Navigator) adapté aux PME, BEST (logiciel stratégique pour l'environnement industriel et commercial), FIT (gestion financière) et MCCT (contrôle métrologique), permettant de contrôler l'étalonnage des instruments et de mener des opérations simples de maîtrise statistique des processus.

05: Restructuration et modernisation industrielles:

a) Renforcer les capacités dans les institutions des secteurs public et privé afin d'élaborer des politiques nationales de modernisation et de restructuration industrielles, de concevoir des mécanismes de soutien, notamment des plans de financement et des programmes de restructuration et de modernisation;

b) Développer la capacité nationale en matière de conseils afin de répondre aux besoins dans le domaine de la restructuration et de la modernisation.

Fonctions de forum mondial

a) Encourager les liens et la coopération entre les organisations régionales et internationales telles que ISO, OMC, CILE, Forum international d'accréditation, Organisation internationale de métrologie légale (OIML) et les organismes régionaux et internationaux de normalisation et d'accréditation afin de faciliter le travail en réseau, la promotion de la reconnaissance mutuelle des certificats et l'harmonisation des normes;

b) Suivre les tendances mondiales en matière de normalisation, d'évaluation de la conformité, de métrologie et d'essais, afin de les faire connaître et de renforcer la capacité des pays en développement dans le domaine commercial grâce à la recherche appliquée et à des évaluations comparatives, à la formation et à la participation à des conférences internationales;

c) Effectuer et diffuser des évaluations comparatives afin d'identifier les meilleures pratiques des organismes et laboratoires de normalisation;

d) Mettre au point et améliorer les logiciels pour l'excellence, tels que BEST, FIT et PHAROS, et des ouvrages destinés à améliorer la performance tels que le manuel d'analyse pour la restructuration et la modernisation grâce à la recherche appliquée et à des évaluations comparatives en matière de gestion de la qualité ainsi que de modernisation et de productivité industrielles.

DÉVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES (Programme C.4)

Contexte

Un secteur industriel compétitif et capable d'adaptation repose sur un dosage approprié de grandes, moyennes et petites entreprises. Les PME jouent un rôle de premier plan dans la création d'emplois, de revenus et de valeur ajoutée, représentant jusqu'à 90 % des entreprises du secteur manufacturier et entre 40 et 80 % des emplois de ce secteur. Dans les PMA, leur rôle est encore plus important puisqu'elles offrent les seules possibilités réelles de création d'emplois et, partant, de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi un secteur des PME dynamique est indispensable à un développement socialement durable et non exclusif. Toutefois, les institutions qui fournissent des services d'appui ont souvent un champ d'action et une capacité limités. Les institutions existantes sont bien souvent mal conçues et ont des difficultés à fournir leurs services de façon efficace et avantageuse. Les PME se heurtent en général à des problèmes liés à leur taille et à leur isolement relatif, tels que l'incapacité de réaliser des économies d'échelle et les difficultés de s'intégrer aux chaînes nationales et mondiales des valeurs ajoutées impulsées par les grandes sociétés transnationales. Les difficultés rencontrées par les différentes PME comprennent la pénurie de compétences techniques et de gestion, la difficulté d'accès au financement et une méconnaissance des lois et règlements.

Services fournis et produits escomptés

Au cours de l'exercice biennal, le programme visera à fournir les services et à obtenir les produits suivants:

- 01: Élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux PME:

a) Renforcer la capacité des secteurs public et privé à formuler et mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes nationaux et régionaux pour promouvoir le développement des PME et suivre leur efficacité. À cette fin, mettre en place des mécanismes consultatifs, un dispositif solide de promotion des PME dans les ministères et renforcer leur capacité à recueillir et à analyser des informations sur les PME;

b) Améliorer le cadre réglementaire pour le développement des PME en réexaminant les lois, règles et procédures administratives existantes; en recommandant des mesures correctrices; en formant des administrateurs publics et en diffusant des informations pour sensibiliser les chefs d'entreprise aux questions réglementaires et administratives affectant leurs activités.

02: Développement de systèmes locaux de services:

a) Promouvoir l'efficacité collective de groupes et de réseaux de PME en effectuant des études diagnostiques, en élaborant une vision commune, en formulant un plan d'action pour les réseaux/groupes d'entreprises et en établissant des liens de coopération avec des réseaux/groupes similaires en vue d'une évaluation comparative et de l'échange des meilleures pratiques;

b) Former des partenariats multisectoriels et des alliances stratégiques de connaissances entre l'ONUDI, les sociétés transnationales, les PME, les associations d'entreprises, les organismes de recherche et d'autres organisations de la société civile dans des sous-secteurs particuliers du secteur manufacturier, en vue d'intégrer les PME aux chaînes mondiales des valeurs ajoutées.

03: Services consultatifs aux entreprises:

a) Créer des centres de services et d'autres mécanismes de prestation de services consultatifs aux entreprises ou renforcer ceux qui existent pour fournir des services ciblés aux PME en apportant une aide pour la conception de leur structure organisationnelle, en définissant la gamme des services à fournir, et en formant le personnel pour qu'il puisse fournir aux chefs d'entreprise des services spécialisés ou de base;

b) Concevoir et exécuter des programmes de renforcement des capacités pour promouvoir les pépinières d'entreprises, afin d'aider les nouvelles entreprises au démarrage et pendant leur première phase de croissance. À cette fin, faire connaître le concept aux promoteurs et parrains potentiels de pépinières d'entreprises, élaborer un cadre de développement et donner des conseils sur les questions spécifiques de faisabilité et les questions opérationnelles.

04: Promotion de l'entrepreneuriat en milieu rural:

a) Aider les pouvoirs publics et autres acteurs à concevoir des programmes à l'appui des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, par la promotion de microentreprises et de petites entreprises rurales, et à améliorer le cadre général et le cadre réglementaire au niveau local;

b) Renforcer, dans les zones rurales, les services abordables et efficaces d'appui aux entreprises pour développer les compétences techniques, ainsi qu'en matière d'entrepreneuriat et de gestion, l'accent étant mis sur les microentreprises et les capacités des institutions d'auto-assistance au sein de la société civile, et pour faciliter l'accès aux mécanismes de financement servant de relais entre les microcrédits et le financement par les banques commerciales.

05: Promotion de l'entrepreneuriat féminin:

a) Renforcer la capacité des institutions publiques et privées de soutien à recenser et atténuer les difficultés rencontrées par les femmes chefs d'entreprise en les dotant des outils nécessaires pour formuler et appliquer des programmes de perfectionnement des compétences bien ciblés et en organisant des cours de formation des formateurs;

b) Organiser, à titre pilote, des programmes de perfectionnement des compétences techniques et de gestion à l'intention de femmes chefs d'entreprise dans certains sous-secteurs industriels, tels que les industries alimentaires et les industries textiles, l'accent étant mis sur les microentreprises et les petites entreprises.

Fonctions de forum mondial

a) Participer aux travaux du Comité d'organismes donateurs pour le développement de la petite entreprise qui regroupe un grand nombre d'organismes à la fois multilatéraux et bilatéraux de développement, et s'efforcer d'élaborer de meilleures pratiques dans le domaine des interventions des donateurs pour la promotion des PME;

b) Entreprendre des recherches orientées vers l'action et publier des documents de travail techniques couvrant les enseignements tirés des programmes et projets ainsi que des contributions au débat général sur le développement du secteur privé et des PME;

c) Coopérer avec l'OCDE au sein du Forum sur le développement de l'entrepreneuriat et de l'entreprise et avec le PNUD à la mise à jour périodique de la publication *United Nations Inter-agency Resource Guide for Small Enterprise Development*.

AGRO-INDUSTRIES (Programme D.1)

Contexte

Les produits agro-industriels contribuent largement à satisfaire les besoins essentiels de l'homme et à lui fournir des moyens d'existence. Seule une proportion limitée des produits est actuellement transformée et les pertes après récolte sont considérables en raison du manque d'infrastructures et d'installations de stockage et d'une méconnaissance des techniques les plus élémentaires de transformation des matières premières ou de fabrication de produits finis. Les institutions d'appui ne sont pas en mesure de fournir des services de vulgarisation, les associations professionnelles et sectorielles sont faibles et il y a peu de bureaux d'études spécialisés capables de donner des conseils sur le choix des procédés et des machines, la planification et le contrôle de production et la réduction au minimum des déchets, ni sur la gamme de produits et le choix de matières premières et d'intrants techniques. Le chômage, en particulier dans les zones rurales, est élevé et les petites et moyennes entreprises artisanales existantes ne peuvent satisfaire aux normes de qualité exigées pour l'exportation ni rivaliser avec les importations. Le seul moyen de créer des richesses à la base ou au niveau de la communauté est d'ajouter de la valeur aux matières premières.

Services fournis et produits escomptés

01: Secteur alimentaire:

a) Donner des conseils aux institutions d'appui ainsi qu'une assistance au niveau de l'entreprise pour des projets de démonstration et des programmes de formation dans les domaines suivants: meunerie, boulange, notamment l'enrichissement des produits; pressage des huiles végétales, des fruits et légumes (par séchage solaire, mise en conserve et extraction de jus et congélation); traitement de la viande et des produits de la pêche; mise en valeur des produits laitiers (production de lait déshydraté et de lait en poudre, de yogourt et d'articles similaires); production de sucre et de ses dérivés; production de boissons, production d'aliments pour le bétail à partir de résidus et de déchets agricoles, notamment de sous produits agro-industriels;

b) L'ONUDI conseille les entreprises et les aide à faire la démonstration de techniques de traitement, de méthodes d'essais et de procédés d'emballage de produits pour faire en sorte que les produits répondent aux normes de qualité, aux exigences de santé et de sécurité des consommateurs (bonnes pratiques de fabrication et analyse des risques aux points critiques) ainsi qu'aux préoccupations écologiques, et qu'ils soient en permanence conformes aux normes de contrôle des produits et des procédés auxquels il faut satisfaire pour réussir sur les marchés locaux et les marchés extérieurs.

02: Secteur du cuir:

a) Les services comprennent des conseils aux institutions d'appui aux niveaux national et régional et une assistance à la démonstration de techniques et de procédés respectueux de l'environnement pour le tannage des cuirs et peaux ainsi que pour l'application de procédés et de techniques de production améliorés afin de produire à un coût compétitif des chaussures et des articles en cuir de qualité;

b) Une assistance est fournie pour la mise en place de systèmes de renseignement sur les marchés de la chaussure et des articles en cuir ainsi que de normes de classement du cuir, pour la formation des formateurs ainsi que la conception et la fabrication des produits;

c) Des conseils sont donnés sur la sélection et l'utilisation des équipements, l'optimisation des procédés (CAO/FAO), les tendances de la mode et sur des programmes de promotion à l'intention des exportateurs.

03: Secteur textile:

a) Une aide est fournie aux institutions d'appui et aux entreprises pour la démonstration de techniques modernes dans le domaine du textile et de la confection afin d'optimiser la production et de réduire au minimum les pertes lors de la coupe des vêtements (CAO/FAO); pour l'utilisation de fibres naturelles et artificielles; pour la sélection et l'utilisation du matériel de filature, de tissage et de tricotage;

b) Une aide est fournie dans le domaine de la teinture et du finissage en vue d'introduire la colorimétrie et le nuancement de la couleur par ordinateur de façon à satisfaire aux normes internationales et à réduire la pollution provenant de l'utilisation de pigments;

c) Un appui est apporté aux entreprises durant la phase d'abandon progressif de l'Arrangement multifibres et à l'industrie textile africaine afin qu'elle tire parti du projet de loi États-Unis-Afrique.

04: Secteur du bois:

a) Fourniture de conseils et activités de démonstration afin d'accroître la valeur ajoutée des produits forestiers ligneux et non ligneux (bambou par exemple) par la fabrication de meubles et d'éléments de menuiserie pour le bâtiment et par l'utilisation rationnelle du bois pour la construction de structures durables;

b) Les services de coopération techniques visent aussi les techniques connexes de classement, de séchage et de préservation; la conception des produits, le choix du matériel de broyage, d'usinage, d'assemblage et de finissage, ainsi que les calculs de résistance et de stabilité et la conception de structures

pilotes telles que des ponts, des logements, des bâtiments agricoles et immeubles collectifs; ils visent aussi le renforcement des institutions d'appui et des associations sectorielles.

05: Machines agricoles et reconfiguration:

a) Fourniture de services consultatifs à l'industrie des machines agricoles pour la conception et la production de machines et d'outils élémentaires pour la production agricole et le traitement ou la transformation des matières premières agricoles, y compris des intrants techniques;

b) Des conseils sont également donnés pour la création d'ateliers de réparation et d'entretien des voitures, camions, tracteurs, outils agricoles et moteurs hors-bord, de rechapage de pneus et de fabrication de pièces détachées; sur le matériel de stockage, de manutention et d'emballage des produits agricoles transformés, ainsi que sur l'innovation, la mise à niveau et/ou la réorganisation des systèmes de production dans les usines du secteur des machines agricoles.

Fonctions de forum mondial

a) Organisation de l'International Food Safety Panel (dont la création a été préconisée par les dirigeants du G-8, le 28 juillet 2000) et des séminaires régionaux qui y sont associés;

b) Organisation du Groupe de l'industrie du cuir de l'ONUDI chargé de donner des conseils sur les programmes et le financement;

c) Organisation de réunions sectorielles périodiques du Groupe de conseillers pour le développement industriel (secteur du bois et secteur alimentaire);

d) Constitution de bases de données sectorielles sur les machines et les outils ainsi que les procédés.

UTILISATION DE L'ÉNERGIE DANS L'INDUSTRIE ET PROTOCOLE DE KYOTO (Programme D.2)

Contexte

L'énergie est indispensable au développement économique et social et à toute amélioration de la qualité de vie. Cependant, d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays, les gens ne bénéficient pas, loin s'en faut, d'un même approvisionnement en énergie fiable d'un coût abordable. Bon nombre de pays en développement, en particulier les PMA, et de pays en transition sont confrontés à l'urgente nécessité de fournir à un très grand nombre de personnes vivant en milieu rural des services énergétiques adéquats, fiables et d'un coût abordable et plus particulièrement de les approvisionner en électricité. Or, la production, la distribution et l'utilisation de l'énergie sont sources de

pollution et de déchets à l'échelle mondiale et accroissent, entre autres, notablement les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En particulier, le problème environnemental de portée internationale posée par les émissions de dioxyde de carbone n'a cessé de s'aggraver depuis 1992, lorsque la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adoptée en raison de la préoccupation croissante suscitée par l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et leurs effets néfastes potentiels sur le système climatique.

L'utilisation de l'énergie dans le monde est devenue la question centrale, et depuis lors le débat sur les changements climatiques est dominé par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation de combustibles fossiles. Dans ce contexte, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto préconisent l'amélioration du rendement énergétique, une utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des mesures visant à limiter ou à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Seule l'utilisation généralisée dans tous les pays de technologies à haut rendement énergétique et de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables permettra d'atténuer les changements climatiques.

Pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition d'atteindre les objectifs fixés en matière de développement national et de changements climatiques au niveau mondial, le mécanisme de financement multilatéral du FEM et ses organismes partenaires ainsi que les banques régionales de développement mettent au point, financent et exécutent des projets découlant des stratégies du FEM visant à atténuer les changements climatiques. À la suite de l'adoption de la résolution GC.8/Res.2, que le Conseil du développement industriel a réaffirmée à sa vingt-troisième session, le Conseil du FEM a, en novembre 2000, accordé à l'ONUDI le statut de partenaire auprès du secrétariat du Fonds.

Services fournis et produits escomptés

01: Énergie en milieu rural:

a) Réalisation, en coopération avec les homologues nationaux, d'études de marché concernant en vue de l'introduction de systèmes énergétiques commercialement viables faisant appel à des sources d'énergie renouvelables;

b) Aide à la conception et à l'exécution de programmes énergétiques en milieu rural basés sur des sources d'énergie renouvelables et propres telles que la biomasse, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'hydroélectricité, ainsi que sur les combustibles fossiles non polluants tels que le gaz de pétrole liquéfié;

c) Renforcement des capacités nécessaires à la fabrication locale d'équipements et de systèmes énergétiques appropriés.

02: Utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie:

a) Aide aux pays bénéficiaires pour l'élaboration d'un programme de haut rendement énergétique en vue de parvenir à une plus grande sécurité énergétique en comblant l'écart entre la demande et l'offre d'énergie et de s'attaquer aux vastes problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle nationale et mondiale, notamment les émissions de gaz à effet de serre;

b) Renforcement des mesures propres à améliorer le rendement énergétique et harmonisation des normes techniques nationales par l'intermédiaire des associations industrielles et avec elles, et promotion de la conclusion d'accords librement consentis entre le secteur industriel et les autorités et les bénéficiaires au niveau local;

c) Analyse et évaluation des sous-secteurs industriels à forte intensité énergétique, recensement des obstacles à l'application de mesures propres à améliorer le rendement énergétique et élaboration, en coopération avec les homologues nationaux, de stratégies pour surmonter les obstacles d'ordre économique, institutionnel, réglementaire et commercial;

d) Réalisation d'audits énergétiques au niveau de l'entreprise afin d'évaluer la situation actuelle, d'analyser la performance du matériel et des machines à forte intensité énergétique actuellement utilisés et d'adopter des mesures d'économie d'énergie appropriées;

e) Démonstration de nouvelles technologies et de nouveaux procédés pour les cas où les mesures susmentionnées ne suffisent plus.

03: Changements climatiques et Protocole de Kyoto:

a) Mettre au point des méthodes aux fins du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto afin de faciliter en général une mise en œuvre effective de ces mécanismes et d'aider les pays en développement à cette fin;

b) Renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement pour qu'ils appliquent correctement les principes directeurs et méthodes proposés pour l'élaboration et l'exécution de projets aux fins du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto;

c) Servir d'agent d'exécution jouant un rôle accru dans le cadre d'un partenariat avec le FEM pour

l'élaboration et l'exécution de projets financés par ce dernier conformément aux stratégies qu'il a préconisées pour atténuer les changements climatiques;

d) Rechercher des collaborations au niveau international, en particulier avec les organisations internationales et régionales, les banques de développement et les centres de technologie énergétique.

Fonctions de forum mondial

a) Participer à un certain nombre d'activités dans le domaine de l'énergie pour sensibiliser davantage aux problèmes liés à l'énergie et aux changements climatiques, et élaborer une stratégie et des méthodes en vue de les résoudre. Au nombre de ces activités figureront celles menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, aux fins du mécanisme pour un développement propre et de l'application conjointe, ainsi que celles conçues spécifiquement pour prendre en compte les préoccupations des PMA dans les domaines de l'énergie;

b) Exécuter des activités regroupant les parties prenantes afin que celles-ci examinent les problèmes, recommandent des solutions et prennent des mesures de nature à contribuer à réduire la pauvreté par la fourniture de services énergétiques dans les régions les moins avancées;

c) Participer activement aux préparatifs de la Conférence Rio + 10 et à cette manifestation elle-même;

d) Dans le cadre des types d'activités ci-dessus, préparer des documents ou des études techniques, organiser des réunions nationales, régionales et internationales, participer aux activités d'autres parties prenantes, accueillir des manifestations commerciales et industrielles, participer aux principaux forums, etc.

PROTOCOLE DE MONTRÉAL (Programme D.3)

Contexte

Dans le passé, le manque de connaissances concernant la chimie et les processus atmosphériques a conduit à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique. On sait qu'un grand nombre de produits chimiques, notamment des composés du chlore et du brome tels que les chlorofluorocarbones (CFC), les halons et un large éventail de substances chimiques industrielles utilisées comme propulseurs d'aérosols, réfrigérants, produits ignifuges, solvants, agents de procédé, agents moussants et fumigants appauvrissent la couche d'ozone. Cet appauvrissement permet au rayonnement ultraviolet B d'atteindre la Terre, ce qui pourrait augmenter la fréquence des cancers de la peau, des cataractes et d'autres effets néfastes sur le système immunitaire humain. En outre, il accélère le changement climatique, ce qui perturbe les chaînes

alimentaires naturelles et a un effet néfaste sur l'agriculture, la pêche et la diversité biologique.

La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985) et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1987) jettent les bases d'une coopération mondiale pour la protection de la couche d'ozone. En mai 2000, 173 pays avaient ratifié le calendrier prévu pour "geler" et réduire la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone. Ainsi, les pays en développement (parties visées à l'article 5) avaient accepté de geler pour l'essentiel leur consommation de CFC à compter du 1^{er} juillet 1999 sur la base des chiffres moyens de la période 1995-1997, de réduire leur consommation de 50 % d'ici au 1^{er} janvier 2005 et d'éliminer entièrement ces produits en 2010. S'agissant du bromure de méthyle, qui est utilisé principalement comme fumigant, ces pays gèleront leur consommation d'ici à 2002 sur la base des chiffres moyens de consommation de la période 1995-1998.

Le début du gel de la production et de la consommation de CFC marque une phase nouvelle pour les pays visés à l'article 5, dont 63 reçoivent une assistance de l'ONUDI. La "période de grâce", au cours de laquelle aucune mesure de limitation n'était appliquée en vertu du Protocole de Montréal, est terminée, et ces pays se trouvent maintenant dans une période de "mise en conformité" au cours de laquelle ils doivent procéder à des réductions précises dans le cadre de leurs programmes nationaux d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Maintenant que l'on est entré dans la phase de mise en conformité, on reconnaît l'importance des processus nationaux propres à favoriser le respect des engagements, ce qui donne aux pays visés à l'article 5 une plus grande latitude dans l'utilisation des ressources qui leur sont allouées pour ces processus d'élimination. L'ONUDI, qui est l'un des quatre agents d'exécution du Protocole de Montréal depuis le 22 octobre 1992, continue d'appuyer les efforts que déploient les pays en développement dans le cadre de ces processus nationaux conformément au calendrier et aux modalités convenus.

Services fournis et produits escomptés

01: Conception de politiques, de stratégies et de programmes:

a) Aider les gouvernements à élaborer des politiques, des stratégies et des programmes nationaux et à mettre à jour les données et les informations pertinentes en vue d'éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone (et notamment à définir des solutions technologiques et à déterminer les activités les plus efficaces pour y parvenir;

b) Aider les gouvernements à réaliser des études et des profils sectoriels afin de définir des stratégies spécifiques pour certains secteurs et de

déterminer leurs besoins précis (par exemple en ce qui concerne les agents de procédé pour l'industrie pharmaceutique et l'industrie du tabac et aux fins de l'élaboration de concepts de rationalisation industrielle pour les PME).

02: Organismes d'appui:

a) Aider à mettre en place des centres nationaux de démonstration et de formation pour sensibiliser et former les techniciens de l'industrie et de l'agriculture et les responsables d'usines, afin qu'ils puissent gérer et utiliser des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone et choisir et essayer des produits de substitution pour remplacer certains fumigants comme le bromure de méthyle;

b) Aider, grâce à des projets de mise en place d'institutions, les autorités locales à créer des unités nationales de protection de l'ozone et à former des experts nationaux (spécialistes de la protection de l'ozone, agents des douanes, etc.) à l'élaboration des textes réglementaires et de codes de bonne pratique en matière de réparation, de maintenance, de sûreté et de production (par exemple des plans de gestion des réfrigérants) ainsi que dans le domaine des techniques de démolition du matériel.

03: Appui direct aux industriels grâce à l'exécution de projets:

a) Aider les industriels à choisir et à mettre en œuvre des techniques de production de pointe ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone en évaluant leurs coûts d'investissement et d'exploitation respectifs et les questions de sûreté qu'elles soulèvent, ainsi qu'en facilitant le transfert de telles techniques et notamment l'utilisation et/ou l'acquisition de techniques étrangères, l'achat de matériel, la conversion de lignes de production, la mise en conformité, la maintenance, la récupération et le recyclage, la formation du personnel, la mise en service de lignes de production et la certification de la qualité;

b) Aider les industriels à cesser progressivement d'utiliser certains fumigants tels que le bromure de méthyle (en choisissant et en essayant des produits de remplacement d'origine nationale et en donnant des conseils concernant leur utilisation);

c) Aider les industriels à rationaliser leurs opérations par l'intermédiaire de projets-cadres de grande ampleur utilisant de façon optimale les fonds disponibles et contribuant à la durabilité et à la compétitivité de PME "groupées".

Fonctions de forum mondial

01: Fonctions obligatoires en vertu du Protocole:

a) Participer régulièrement (trois fois par an) aux réunions organisées par le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins de l'établissement de plans d'action annuels, de l'approbation de projets, de l'examen des orientations et de la présentation de rapports sur les plans de travail annuels;

b) Participer à des réunions de consultation et de coordination interorganisations convoquées par le secrétariat du Protocole de Montréal et le PNUE afin d'examiner des questions techniques et économiques concernant l'utilisation efficace des fonds, l'élaboration des projets, les innovations technologiques, les nouvelles substances chimiques, les mécanismes d'évaluation et de communication d'informations et le traitement des données;

c) Participer à des réunions de travail en réseau organisées au niveau régional par le PNUE pour que les experts techniques examinent avec les responsables de la protection de l'ozone toute question technique, économique et politique concernant l'élaboration et l'exécution de projets, les technologies, les produits et l'adoption de nouvelles politiques en matière de mise en conformité et de planification.

02: Autres fonctions en matière d'organisation:

a) Organiser des ateliers régionaux en coopération avec le PNUE pour diffuser des informations et donner des conseils en se fondant sur l'expérience que possède l'ONUDI dans les domaines où elle joue un rôle de premier plan (par exemple pour le bromure de méthyle et les agents de procédé);

b) Réunir des experts afin de les consulter sur les incidences des nouvelles tendances technologiques et des nouvelles substances chimiques de remplacement et/ou sur les domaines dans lesquels les PME se heurtent aux mêmes difficultés;

c) Élaborer des documents promotionnels propres à chaque pays et préparer une exposition mobile actualisée présentant les réalisations, les activités et l'expérience de l'ONUDI dans les domaines considérés.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (Programme D.4)

Contexte

Rares sont ceux qui contestent aujourd'hui que la dégradation continue du milieu naturel constitue l'une des plus graves menaces pour les sociétés industrielles modernes. Les principaux problèmes qui se posent sont notamment le réchauffement de la planète, la réduction de la biodiversité, la pollution de l'air et de l'eau, les POP et les substances toxiques et l'érosion des sols. Les

organismes et les industriels des pays en développement et des pays en transition se heurtent à un certain nombre de difficultés dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour lutter contre la disparition des ressources naturelles au niveau national et les nouveaux problèmes environnementaux transfrontières qui se font jour aux niveaux régional et mondial.

Services fournis et produits escomptés

01: Planification de l'environnement et élaboration de politiques:

a) Aider les gouvernements à établir des écobilans permettant de procéder à des analyses coûts-avantages de technologies écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion et de nouvelles technologies de régénération de l'environnement, ainsi que d'élaborer des politiques et des plans d'action durables en matière d'environnement;

b) Accroître l'aptitude des gouvernements à appliquer leur politique environnementale et à contrôler le respect de leur réglementation en renforçant leur infrastructure et leurs ressources humaines, de sorte qu'ils puissent définir des normes de rejets de polluants pour chaque secteur, établir et appliquer des régimes réglementaires durables et mettre en œuvre des programmes de surveillance;

c) Aider les gouvernements à assurer collectivement la gestion et l'utilisation durable de zones transfrontières intégrées (bassins hydrographiques, zones humides, zones côtières et écosystèmes marins de grande ampleur);

d) Renforcer l'aptitude des organismes du secteur public et du secteur privé, aux niveaux régional et provincial, à évaluer les contributions relatives de différents sous-secteurs industriels au développement durable et donc à élaborer et mettre en œuvre dans le domaine industriel des politiques et des réglementations environnementales efficaces fondées sur un consensus.

02: Production plus propre et durable:

a) Créer et renforcer des centres nationaux pour une production plus propre afin de faire davantage prendre conscience au secteur public et au secteur privé de l'intérêt et des avantages d'une production plus propre et d'aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'environnement et à choisir, évaluer et financer des méthodes de production plus propres;

b) Aider les gouvernements, les organismes et les entreprises à éliminer les POP et les substances toxiques persistantes des procédés de fabrication en adoptant des produits de substitution ou des technologies de remplacement écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion;

c) Mettre au point et diffuser des systèmes experts pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement;

d) Promouvoir de meilleures pratiques de gestion de l'environnement telles que la bio- et la phytorégénération dans le secteur public et le secteur privé;

e) Mettre au point des systèmes d'information compatibles avec le mécanisme d'échange d'informations de la Convention sur la diversité biologique.

03: Lutte contre la pollution et gestion des déchets:

a) Aider le secteur privé et le secteur public (y compris les collectivités locales) à choisir, évaluer et mettre en œuvre des systèmes de lutte contre la pollution et de gestion des déchets et à appliquer de nouvelles technologies de biorégénération pour le nettoyage de zones et de sites industriels pollués;

b) Renforcer l'aptitude des organismes sous-sectoriels à aider les entreprises à évaluer et à adopter des technologies écologiquement rationnelles qui ne font intervenir aucun processus de combustion et à réduire ainsi les émissions de sous-produits polluants tels que les POP (dioxines et furanes);

c) Aider le secteur de l'extraction artisanale ou à petite échelle de l'or à réduire au minimum les rejets de mercure hautement toxique lors des opérations d'extraction grâce à l'adoption de technologies permettant une utilisation sûre du mercure dans des systèmes fermés.

Fonctions de forum mondial

01: Indicateurs de développement durable et triple bilan économique, social et environnemental:

a) Convoquer deux groupes d'experts dont les conclusions seront incorporées dans les interventions et

les exposés de l'ONUDI à la Conférence Rio + 10 (été 2002). Le premier groupe examinera les résultats des travaux de l'ONUDI visant à déterminer si le développement industriel dans les pays développés et les pays en développement a convergé vers les objectifs de développement durable au cours de la dernière décennie ou s'il s'en est écarté, ainsi que les mesures pouvant être prises pour accélérer la convergence. Le second évaluera les effets qu'ont sur la chaîne d'approvisionnement mondiale les efforts déployés par les sociétés transnationales pour se comporter en entreprises responsables et déterminera comment les exportateurs des pays en développement peuvent le mieux se conformer aux nouvelles exigences sociales et environnementales tout en restant concurrentiels.

02: Biodiversité:

a) Analyser les questions critiques qui ont une incidence sur la mise au point et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, ainsi que leur impact sur la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques.

0.3: Déclaration du Millénaire:

a) Contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration, en particulier à travers des activités visant à assurer l'approvisionnement en eau potable menées en coordination avec l'OMS. L'ONUDI s'efforcera de définir, de mettre au point et d'appliquer des technologies et des stratégies écologiquement rationnelles pour gérer des contaminants potentiels tels que l'arsenic et le fluor.

04: Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, des POP et des substances toxiques:

a) Apporter un concours et coordonner les activités de l'ONUDI dans le contexte du programme interorganisations relatif à la gestion sûre des produits chimiques exécuté avec le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR et l'OCDE.

05: Eaux internationales:

a) Participer aux travaux des deux comités du CAC sur les ressources en eau et sur les océans et les zones côtières avec les partenaires de l'ONUDI, à savoir le PNUE, l'OIT, la FAO, l'OMS, l'UNITAR, l'OCDE, la Commission du développement durable et l'UNESCO.

